

ANNEXE V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES

CAP Cordonnier réparateur Arrêté du 24 novembre 1989 Dernière session 2006	CAP Cordonnerie multiservice Défini par le présent arrêté Première session 2007
	UP1 – Relations avec la clientèle
EP1 – Analyse du travail et technologie + EP2 – Mise en œuvre de la réparation (1)	UP2 – Travaux sur chaussures
	UP3 – Activités du multiservice
Unités générales (2)	Unités générales
UG1 – Français et histoire-géographie	UG1 – Français et histoire-géographie
UG2 – Mathématiques-sciences	UG2 – Mathématiques-sciences
UG3 – Éducation physique et sportive	UG3 – Éducation physique et sportive

Pendant la durée de validité des notes :

- (1) Les notes obtenues aux épreuves pratiques EP1 + EP2, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note qui peut être reportée sur UP2.
Lorsque la note à EP2 a été obtenue avant 2005, elle est affectée du coefficient total incluant la vie sociale et professionnelle.
- (2) Les correspondances des notes d'enseignement général obtenues antérieurement à la session d'examen de 2005 sont régies par les dispositions de l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP.

NB : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1^{er} septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).